

Image not found or type unknown



Evaluation des biens et article 1475 a2

Par **dadou_old**, le **21/06/2007** à **09:13**

Je suis en instance de divorce.
SANS CONTRAT DE MARIAGE
proprietaire d'un terrain sur lequel à été contruit une maison pour laquelle je dois une recompense à mon epouse.
J'ai des biens accesoirs à ma propriete (terrains) et je peux me prevaloir de l'article 1475 A2 du code civil.
J'ai fait venir une agence pour l'evaluation de la maison. Mon epouse en a fait venir une autre et vu de l'exterieur la maison a été evalue 150 000€ de plus que la mienne.
Donc le notaire a fait venir une autre agence avec qui il travaille et la maison a été évaluée au meme prix que l'agence que j'ai fais venir.
Mon epous peut elle s'opposer à ces evaluations ainsi que l'application de l'article 1475.
MERCI DE VOS LUMIERES
OLIVIER